
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Mises à jour sur les développements géopolitiques, législatifs et réglementaires

Lundi 23 octobre 2023 – 4h30 à 5h30 HAM

BECKY MCGILLEY : Oui, très bien. Nous allons commencer puisqu'il est 31. Lançons l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à notre séance sur les évolutions géopolitiques, législatives et réglementaires. Je m'appelle Becky McGilley et je vais m'occuper de la séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et est régie par les normes attendues de l'ICANN.

L'interprétation pour cette séance sera faite dans les six langues des Nations Unies : l'arabe, le chinois, le français, l'anglais, le russe et l'espagnol avec le portugais en plus.

Les participants dans la salle pourront prendre un dispositif pour écouter l'interprétation. Si vous participez à distance, vous pouvez écouter l'interprétation dans le menu de Zoom. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et choisissez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance. Nous aurons une partie discussion à la fin de la présentation, pendant laquelle vous pourrez poser vos questions.

Pour les participants dans la salle, si vous souhaitez poser une question, veuillez vous rendre à un micro dans l'allée et déconnecter votre micro dans Zoom. Essayez, s'il vous plaît, de ne pas utiliser le micro sur les tables. N'oubliez pas de donner votre nom et la langue dans laquelle

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

vous allez vous exprimer si vous souhaitez vous exprimer dans une autre langue que l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une bonne interprétation de vos propos.

Pour les participants à distance, veuillez utiliser la fenêtre questions-réponses pour vos questions. Je lirai les questions au moment où le président de séance me le demandera. Les questions envoyées dans Zoom ne seront lues que pendant la partie discussion.

Merci d'être avec nous aujourd'hui, que ce soit virtuellement ou en personne. Et ceci étant, je vais maintenant céder la parole à notre responsable de la relation avec les gouvernements et les ONG.

VENI MARKOVSKI :

Merci Becky. Je pense que nous avons des diapositives. Oui, merci.

Donc voilà ce que nous allons faire aujourd'hui. La bonne nouvelle, c'est que je ne vais pas beaucoup parler. Et ce qui est encore mieux, c'est que les personnes qui vont vous parler sont des experts. Et ensuite, nous aurons une partie questions-réponses.

Donc si l'on peut passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît. Un peu plus loin. Et nous allons commencer tout d'abord par la mise à jour sur la géopolitique et les organisations intergouvernementales, et tout ce qui concerne l'ONU. Et je vais céder la parole à Elisabeth.

ELIZABETH OLUOCH :

Merci beaucoup. Bonjour à tous. Je m'appelle Élisabeth et je vais vous faire un point sur les organisations intergouvernementales, sur l'ONU

et l'UIT, et les questions géopolitiques. Mais tout d'abord, une mise à jour sur la révision du SMSI+20, en nous focalisant principalement sur les efforts en cours.

Dans le cadre de ce processus important, il y a énormément d'intérêt au sein de la communauté de l'ICANN concernant la révision du SMSI+20. La réunion de Cancún en début d'année. Nous avons organisé différentes séances sur cette révision du SMSI+20. Il y a également des séances qui sont organisées pendant cette réunion de l'ICANN78. Le modèle multipartite est vital pour notre mode de fonctionnement. Le SMSI, l'agenda de Tunis et, ensuite, les résultats du +20 avaient donc appuyé le modèle multipartite.

La révision du SMSI+20 est une priorité pour l'organisation. Tout d'abord au mois prochain, la PDG de l'ICANN, Sally Costerton, vous a fait part de ses objectifs pour 2024 – objectifs budgétaires.

J'espère que vous m'entendez. Très bien.

Donc au mois dernier, la PDG de l'ICANN, Sally Costerton, a partagé ses objectifs pour l'exercice 2024. Et donc, un des objectifs avait trait à la révision du SMSI+20.

Deuxièmement, la partie prenante gouvernementale travaille et les gouvernements sont en train d'élaborer leur positionnement. Et ils invitent la perspective de la société civile, des techniciens et des autres acteurs de leur juridiction. Donc nous sensibilisons sur le SMSI+20 et sur les questions pertinentes pour l'ICANN, pour le modèle multipartite, pour la gouvernance de l'Internet et pour la gouvernance technique de l'Internet.

Par exemple, fin juillet, j'ai organisé un briefing pour les diplomates au siège des Nations Unies, qui avait été organisé par l'ICANN et les missions permanentes de l'Australie et la Bulgarie. Cette manifestation a rassemblé 60 participants. Les délégués ont reçu des informations sur le fonctionnement de l'Internet, sur le rôle de l'ICANN dans l'écosystème de l'Internet, y compris son processus d'élaboration de politique multipartite. Le SMSI était également un des sujets débattus.

Nous avons eu de multiples rencontres bilatérales avec des représentants des Ministères des affaires étrangères des différents pays. Nous continuons d'optimiser notre participation à des manifestations telles que l'IGF récent de Kyoto, où nous avons organisé des réunions bilatérales. Ces réunions bilatérales ont été positives, avec les gouvernements exprimant un fort soutien au modèle multipartite et au modèle de l'ICANN.

Nous avons entendu des déclarations similaires pendant l'IGF. Nous allons continuer de rencontrer d'autres ministres des affaires étrangères au cours des semaines et des mois à venir.

Par ailleurs, lors de l'IGF, la Commission sur la science et la technologie en vue du développement, qui a un rôle dans le SMSI, fera un suivi sur le SMSI. Et cette Commission a organisé une séance intitulée « Le SMSI +20 : les échecs, les réussites et les attentes futures ». Cette séance était présidée par Ana Neves, qui est présidente de la CSTD. Elle a parlé de ses prévisions pour 2025 en impliquant différentes agences de l'ONU. La présidente a souligné l'importance du point de vue des parties prenantes non gouvernementales dans le processus. Elle a mentionné plus spécifiquement le lancement d'un questionnaire sur la

révision à 20 ans de la mise en œuvre du SMSI. Le questionnaire est disponible pour toutes les parties prenantes, et nous placerons un lien vers ce questionnaire dans la fenêtre de chat.

Diapositive suivante.

Le Pacte numérique mondial. Alors quelques petites mises à jour là-dessus. Dans la mise à jour cinq, le Secrétaire général des Nations Unies a suggéré que l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait établir un nouveau forum de coopération pour un engagement tripartite.

Ce concept a récemment été débattu par l'envoyé aux technologies, qui a suggéré qu'il y ait un modèle tripartite de coopération, un modèle nouveau dans lequel il y aurait donc le secteur privé, les gouvernements et la société civile, dont la communauté technique. En août, la PDG de l'ICANN, Sally Costerton avec les PDG d'ARIN APNIC de registres locaux ont publié un bloc qui souligne les différences entre la communauté technique et la société civile, en donnant le rôle de la communauté technique dans le fonctionnement de l'Internet conformément à l'Agenda de Tunis. Nous avons un lien dans le chat vers ce blog, et nous vous encourageons à le lire.

Par ailleurs, en septembre, les co-moderateurs de cette discussion sur le Pacte ont publié un document. Nous vous mettrons le lien également. Il identifie les grandes questions de consensus et de soutien suite à cette consultation très large lors de la fin de 2023, un examen approfondi donc. Cette consultation régionale a permis donc à l'ICANN d'être investie dans cette réflexion.

Pour vous fournir simplement un exemple d'un des domaines qui a été

identifié comme ayant un grand soutien dans le cas de cette consultation, il y a eu un grand soutien pour le principe de l'Internet ouvert, libre, accessible et interopérable. Et il a été fait référence à l'Agenda de Tunis. Il y a également eu un consensus par rapport au renforcement du modèle multipartite, par rapport à éviter la multiplication et la duplication des processus, et le soutien pour l'IGF. Mais il n'y a pas eu beaucoup de détails par rapport à certains de ces grands thèmes dans le document sur les thématiques du Pacte.

Par rapport au processus que nous suivons, le groupe de travail à composition non limitée continue de se réunir. Nous suivons également la Commission ad hoc pour une convention sur la cybercriminalité. Ceci se conclura en février 2024, dernière réunion, avec la négociation de la proposition de convention qui est en cours. Et nous allons placer un lien vers cette proposition de convention dans le chat également.

Ensuite, le conseil de l'UIT et les groupes de travail de ce conseil ont eu lieu pendant les deux premières semaines de ce mois. Ils ont travaillé sur les politiques relatives à l'Internet. Et donc, il y a également un groupe qui s'occupe de la protection des enfants. Ils ont reçu des propositions qui n'ont pas été approuvées. Mais ces propositions affectaient l'ICANN. Lors du groupe de travail du Conseil sur l'Internet, il y a eu une proposition par la fédération russe de parler des enjeux au système de gouvernance de l'Internet et de préparer des recommandations pour éviter la fragmentation de l'Internet. Il y a eu également deux propositions pour un sujet consultatif sur l'acceptation universelle. Il n'y a pas eu de consensus ni d'accord sur l'un ou l'autre de ces sujets.

En ce qui concerne les groupes de l'UIT, nous continuons de voir des propositions qui parlent de réseaux, dont Huawei, les télécoms chinoises. Il y a eu des questions sur le contrôle de l'accès des réseaux IP, entre autres, ce qui en fait n'a pas été approuvé, car ceci serait en duplicata de ce qui est fait par l'UIT.

Je vois que les diapositives ne fonctionnent pas. Mais j'en arrive à la fin de ma mise à jour et je souhaite simplement ajouter les préparations pour la WTSA, qui ont déjà commencé au niveau régional. L'UIT a publié l'ordre du jour de la préparation. Et donc, nous allons continuer de suivre ce processus. Donc, c'est terminé pour ce que j'avais à vous dire. Et nous pourrions répondre à vos questions pendant la partie questions-réponses. Merci.

VENI MARKOVSKI :

Merci Élisabeth. Nos collègues essaient de voir ce qui se passe avec les diapositives. Mais entre-temps, nous allons continuer. Donc, nous allons maintenant parler de l'Union européenne.

NORA MARI :

Oui, merci. Je vais vous fournir quelques mises à jour sur les activités qui ont lieu en Europe, et en particulier au sein de l'Union européenne.

Suite à ce que vient de dire Élisabeth concernant le Pacte numérique mondial et le SMSI+20, nous souhaitons souligner quelques déclarations de l'Union européenne et des États membres et qui appuient le modèle multipartite et l'ICANN avec une déclaration qui a été faite dans le cadre de cet examen approfondi de la gouvernance de

l'Internet en avril de cette année.

Donc l'Union européenne a souligné l'importance du modèle multipartite, l'importance d'éviter la fragmentation de l'Internet, le soutien pour le modèle multipartite comme approche de la gouvernance de l'Internet, puisqu'il s'agit d'un système qui encourage la participation active de tous, et ce qui permet également la protection de l'Internet de toute interférence politique.

Ensuite, s'il vous plaît.

Autre déclaration que l'on peut trouver dans un document qui s'appelle « Conclusions du Conseil ». Donc c'est un document qui a été publié par les États membres, où ils soulignent les objectifs politiques de haut niveau. Est en particulier, ils soulignent le positionnement en juin de cette année, avec des conclusions sur la diplomatie numérique. Les États membres ont exprimé leur soutien de l'ICANN dans ce contexte, et ils ont également exprimé qu'ils allaient coordonner leur travail dans le cadre du SMSI+20 et dans le contexte du Pacte numérique et autres questions sur la gouvernance de l'Internet. Ils ont exprimé leur soutien de l'ICANN sur les questions d'importance stratégique, telles que la stabilité, la sécurité et l'interopérabilité de l'Internet.

Ensuite, s'il vous plaît.

Donc sujet tout à fait différent, j'en viens aux activités législatives de l'Union européenne. Et je vais vous faire une mise à jour concernant deux initiatives d'ordre législatif dont nous avons parlé à l'occasion des plénières précédentes. L'une, c'est une réglementation – un règlement qui continue de faire l'objet de discussions, sur les indications

géographiques au niveau de l'Union européenne pour les vins, boissons spiritueuses et produits agricoles. Et ensuite, une mise à jour sur une législation adoptée l'année dernière, la directive NIS2, qui est maintenant en phase de mise en œuvre.

Donc, s'agissant de la réglementation relative aux indications géographiques, vous vous souviendrez des plénières précédentes qu'il y a deux réglementations : une qui introduit un niveau de protection supplémentaire pour les produits artisanaux et les indications géographiques relatives aux produits artisanaux, et par rapport aux indications géographiques pour les produits agricoles. Ces deux réglementations incluent des dispositions concernant les noms de domaine. Et la portée originale de ces recommandations s'appliquait aux noms de domaine géographiques de premier niveau.

Pendant les discussions autour de ces réglementations, les législateurs européens ont considéré la possibilité d'étendre la portée de cette réglementation aux gTLD. Cette suggestion n'a pas prospéré par rapport à la réglementation sur les indications géographiques des produits artisanaux et agricoles. S'agissant de la réglementation sur les indications géographiques relatives aux produits agricoles, les discussions sont encore en cours. Et nous pensons que l'extension de cette portée aux gTLD n'a pour l'instant pas été incluse. Mais il se pourrait qu'il y ait certaines dispositions qui soient liées à un autre texte de législation de l'Union européenne, c'est-à-dire le règlement sur les services numériques qui est lié à des autorités nationales qui ont la possibilité de retirer un accès à des noms de domaines qui sont en violation des règles concernant les indications géographiques.

S'agissant de la mise en œuvre de NIS2, comme on l'a dit par le passé, les États membres devraient mettre en œuvre la directive – qui n'est pas directement applicable, mais doit être mise en œuvre au plus tard le 24 octobre. Entre-temps, il y a un groupe de travail, qui est chargé de coordonner les efforts des États membres dans la mise en œuvre de la directive NIS2, qui a été créée conformément à la directive précédente. Il s'agit du groupe de coordinations NIS, qui a une piste de travail spécifique concernant l'article relatif aux données d'enregistrement, l'article 28. Et la Commission européenne fait d'ailleurs partie de ce groupe.

À cet égard, l'ICANN a élaboré une communication par rapport aux procédures et politiques en vigueur à l'ICANN, qui sont pertinentes par rapport à l'article 28, que l'ICANN va envoyer au groupe de coopération NIS2. Et ce groupe reconnaît que l'orientation et les processus mis en place au niveau international, mis en place par l'ICANN, devraient être pris en considération dans la mesure du possible, afin de mettre en œuvre les exigences relatives aux données d'enregistrement dans le cas de NIS2. Dans cet esprit, nous allons partager des informations par rapport aux politiques pertinentes à venir et nous espérons que ce groupe de coopération pourra les prendre en considération.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous voulions également attirer votre attention sur quelques domaines qui sont d'intérêt pour les décideurs politiques européens dans le domaine de la normalisation.

D'abord, il y a un intérêt croissant de la part de la Commission d'avoir une présence accrue dans les organes de normalisation et un intérêt accru d'investir dans les normes européennes. Il y a une stratégie relative à la normalisation 2022. Et il y a maintenant une révision des réglementations en vigueur qui fixent des règles au niveau de l'Union européenne pour le processus de développement de normes.

Donc je vous le disais, il y a une révision de cette réglementation. Et cette révision implique également la consultation des parties prenantes. Donc il y a eu un appel à contributions au début de cette année. L'ICANN a répondu à cet appel à consultation. Et à cet égard, l'ICANN a souligné l'importance de développer des normes au sein du cadre IETF, tout en recommandant la présence de décideurs politiques dans ce genre d'espace, et a également souligné le rôle crucial de l'interopérabilité, s'agissant de normes relatives à l'Internet qui sont essentielles pour maintenir la nature mondiale de l'Internet.

Autre initiative qui est assez intéressante et qui a trait au Web 4.0 et au monde virtuel. Donc, l'été passé, la Commission européenne a publié une communication, un communiqué. Il s'agit d'un document politique de haut niveau qui met en lumière un certain nombre de priorités politiques, d'initiatives potentielles. Il s'agit d'une communication sur le Web 4.0 et le monde virtuel. Et c'est intéressant, cette communication, puisque cette communication propose de mettre en œuvre un organe de gouvernance pour les mondes virtuels et il est question de soutenir la création d'un forum multipartite au-delà du mandat des organes existants dans le domaine de la gouvernance de l'Internet, tout en s'engageant avec les institutions multipartites

existantes pour concevoir un conseil ou un espace sur la gouvernance de l'Internet qui soit multipartite. Donc voilà, c'est une communication intéressante et nous attendons de voir quelles en sont les deux initiatives concrètes qui en découleront.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous souhaitons également souligner, s'agissant d'une réunion en Europe, l'importance du calendrier à partir de juin 2024. Il y a une échéance importante : les élections européennes. C'est un processus qui permet de renouveler également la Commission européenne. Il y aura un nouveau président, des nouveaux membres de la Commission – donc de nouveaux commissaires pour la Commission européenne à partir de ces élections européennes.

Enfin, en dehors de l'Union européenne, j'aimerais vous informer d'une initiative qui a lieu au Royaume-Uni, où il y a une révision et un amendement d'une législation en vigueur, pour proposer des réglementations par rapport aux pratiques qui sont considérées comme étant équivalentes à une utilisation injuste ou une mauvaise utilisation des noms de domaine sur Internet. Cette réglementation s'appliquerait à .UK, mais également à certains gTLD qui sont en lien avec .UK – donc .SCOTT, .WALES ou LONDON, et tout cela fait partie du processus qui vise à réviser les législations existantes.

Et à cet égard, le gouvernement du Royaume-Uni a lancé une consultation qui a eu lieu au mois d'août de cette année. L'ICANN a répondu à cet appel à consultations en fournissant un aperçu des approches actuellement en vigueur, à l'ICANN, en termes d'utilisation

malveillante du DNS, en particulier la réglementation. Sachant que la réglementation va inclure dans son application les gTLD, par conséquent, l'ICANN a souligné dans sa réponse, le fait que la communauté de l'ICANN a été chargée de fixer des politiques mondiales pour les gTLD par l'intermédiaire du processus multipartite.

Voilà donc pour ce que j'avais à vous dire. Je cède la parole à Jamie, qui est à mes côtés.

VENI MARKOVSKI :

Merci. Nous avons une nouvelle mise à jour de Jamie.

JAMIE HEDLUND :

Jamie Hedlund. Je travaille à la GSE et à la conformité contractuelle. Excellente séance.

Quelques éléments dont je vais vous parler, qui ont lieu aux États-Unis, dont deux qui, me semble-t-il, ont été évoqués lors de la dernière plénière.

L'un, c'est la loi sur le rapport d'incident cybernétique pour les infrastructures critiques, qui remonte au mois de mars 2022, qui fixe des exigences pour les opérateurs des infrastructures critiques qui doivent signaler au Département d'État de la sécurité tout incident cybernétique sous 72 heures. Les exigences dans la loi elle-même sont d'assez haut niveau. Donc, il y a une règle qui est fixée, qui doit être publiée d'ici mars ou avril de l'année prochaine. Et cet établissement de règles va permettre de définir, entre autres, ce que constituent les infrastructures critiques, les identifier, vont définir ce qu'est un incident

cybernétique qui implique l'obligation de signaler cet incident, quel est le format du rapport à soumettre et le délai. Et ça va également toucher plusieurs aspects : ce qu'on doit signaler immédiatement, ce qui peut être signalé par la suite, ce qui doit rester confidentiel, etc. Et dans cette loi CIRCIA – donc c'est le sigle en anglais, il y a une exemption pour les entités qui ont un processus multipartite comme l'ICANN, l'IANA et autres.

Donc cette fixation de règles permettra de voir quelles sont les entités qui font l'objet de cette exemption au titre des fonctions IANA, comme les entités qui agissent au niveau du système des serveurs racine, l'IMRS par exemple. Cette loi, c'est quelque chose de positif, puisque les serveurs de la zone racine constituent une infrastructure critique. Mais nous ne pensons pas que ce soit réellement essentiel d'en faire un texte de loi fédérale aux États-Unis. Même si, évidemment, ce signalement d'incident cybernétique, c'est très important. Mais ça peut créer un précédent pour d'autres juridictions qui pourraient l'utiliser comme précédent en termes d'obligations. Donc nous verrons ce qui ressort de l'application de cette loi. Je crois qu'il y a un délai de 18 mois pour appliquer cette loi et fixer ensuite la réglementation pertinente.

L'autre question que l'on suit de près, qui ne concerne pas directement l'ICANN, mais qui est d'intérêt par rapport à la communauté multipartite en général, c'est un avis d'enquête qui est délivré par la Commission fédérale de communication.

L'avis d'enquête, c'est ce qui précède la fixation d'une règle. C'est un moyen pour la Commission fédérale de communication de collecter des informations et voir si des règles sont nécessaires à établir, et soulève

des préoccupations en termes de sécurité au niveau du routage. Ils se demandent si la Commission fédérale de communication devrait exercer son autorité de réglementation pour imposer cela aux fournisseurs de services Internet et imposer un routage plus sûr. Et cela a donné lieu à de nombreuses activités, à une participation du secteur privé et d'autres en soutien d'une approche collaborative fondée sur le modèle multipartite. Peut-être que la Commission fédérale de communication va fixer des règles, des exigences, des conditions pour les fournisseurs de services Internet et que, grâce à cette contribution des uns et des autres, on pourra trouver une approche collaborative pour identifier les technologies qui sont appropriées.

Et l'une des choses qui est réellement intéressante par rapport à la sécurité du routage, c'est semblable à ce qui s'est passé dans le DNSSEC. C'est-à-dire comment atteindre les fournisseurs qui sont loin et les individus, les entreprises individuelles qui sont plus petites, puisqu'une application uniforme est toujours plus efficace. Mais au-delà de cela, quelle est la bonne solution technologique ?

Je vais également mentionner que la FCC vient de lancer une proposition de règle sur l'Internet ouvert, sur la neutralité du Net. Dans les 129 pages, elle pose des questions. Elle se demande si, en imposant l'intitulé de – c'est-à-dire un accès de larges bandes comme services de télécommunications, donc si ceci pourrait aider la FCC à régler les problèmes de cybersécurité, y compris les menaces au DNS et les problèmes de routage de l'Internet. Donc je crois que les commentaires pourront avoir lieu jusqu'au mois de décembre. C'est une loi qui vient d'être votée la semaine passée par la Commission fédérale de la

communication.

Donc, si nous apportons un point de vue, encore une fois, nous nous concentrerons sur une approche basée sur le modèle multipartite concernant les droits à l'Internet et le routage de l'Internet.

VENI MARKOVSKI :

Merci Jamie. Et nous avons le point sur l'Asie Pacifique. Nous avons notre vice-président pour la relation avec les parties prenantes gouvernementales basées en Inde.

SAMIRAN GUPTA :

Merci. Vous savez, la région est assez vaste. Nous avons trois pays, dont nous nous occupons, qui ont vu de récentes évolutions importantes.

Donc je vais commencer par l'Australie, où il y a un réexamen de la loi sur la vie privée datant de 1998. En septembre, le gouvernement a annoncé qu'il avait accepté 106 propositions donc qui avaient pour objectif de moderniser cette loi. Le processus de législation pour ces propositions aura lieu en 2024.

Certains des changements qui sont proposés pourraient avoir un impact sur la communauté de l'ICANN, puisque la définition pourrait inclure les informations techniques et induites, telles que les adresses IP et les identificateurs de dispositif. Il y a l'obligation de notification sous 72 heures, lorsqu'il y a motif de penser qu'il pourrait y avoir une violation de données éligibles, et il y a également la responsabilité des entités qui traitent des informations personnelles en vue d'atténuer l'impact des violations de données.

Ensuite, nous passons au Bangladesh. Le 13 septembre, la loi sur la sécurité numérique a pris effet et elle a remplacé la loi de 2018. La CSA a pour objectif de prévenir la cybercriminalité et les fausses informations. Cette loi se concentre sur le contenu, mais le mécanisme de censure n'est pas spécifié. Et il y a donc certaines préoccupations, comme quoi il pourrait être possible qu'il y ait certaines actions qui ciblent le niveau du DNS. Donc nous allons surveiller ceci de près, et voir quelles sont les évolutions.

Et enfin, l'Inde. Donc, loi sur la protection des données à caractère personnel (DPDP) de 2023, donc qui est entrée en vigueur le 11 août 2023. Les règles régissant la loi et la mise en place du Conseil de protection des données sont en cours. Nous sommes en train d'examiner l'impact de ces règles. Nous le ferons dès qu'elles seront rendues disponibles.

Avant de terminer, l'ICANN a envoyé sa candidature pour être membre affilié de la télécommunauté d'Asie Pacifique à partir de janvier 2024.

VENI MARKOVSKI :

Merci, Samiran. Et d'ailleurs, ceci me rappelle que, étant donné que vous êtes nouveau venu à l'ICANN, je souhaitais saisir cette opportunité pour poser la question à mes collègues qui travaillent pour la relation avec les parties prenantes gouvernementales de se lever. Nous avons beaucoup de personnes qui travaillent dans ce département de la relation avec les gouvernements. Donc, n'hésitez surtout pas à vous adresser à nous. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Je crois que la prochaine diapositive, c'est la partie questions-réponses

si je ne me trompe pas. C'est en fait Questions et discussion – donc pas de réponses. Je lis ce qui est écrit. C'est tout. Oui, il y a des micros – deux micros. Donc, approchez-vous du micro de manière à ce que l'on puisse commencer une liste.

BECKY MCGILLEY : Nous avons quelques personnes dans la fenêtre questions-réponses pendant que les gens s'approchent du micro.

WOLFGANG KLEINWAECHTER : Merci beaucoup. Je suis professeur à la retraite de l'université d'Aarhus. J'ai deux choses à dire.

Premièrement, par rapport au SMSI+20, j'aimerais recommander que la communauté technique s'exprime d'une seule voix avant d'avancer plus loin. Je crois que la force de la communauté technique, par le passé, par exemple pour la déclaration de Montevideo, a été importante. Et donc, je crois que vous avez aussi un poste soutenu par la NRO, par deux RIR et par l'ICANN. C'est une première étape positive. Mais soyons unis. Parce que le problème avec le SMSI+20 sera de voir comment garantir le point de vue des acteurs non étatiques. Parce qu'il y aura un impact.

Donc, nous avons la définition de Tunis. Nous avons les principes de NetMundial. Mais nous n'avons pas de procédures pour l'interaction entre parties prenantes dans le cas de ces négociations intergouvernementales. Et je crois que c'est un réel enjeu pour la communauté donc, à l'approche du SMSI+20, donc de créer des

procédures d'interaction.

À l'ICANN, nous avons des procédures. Si le Conseil n'est pas d'accord avec l'avis consensuel du GAC, nous avons des procédures qui existent ; étape 1, étape 2, étape 3. Mais s'il y a des acteurs non étatiques qui donnent des avis dans le cadre des négociations, eh bien, là, il n'y a pas de procédure. Et ceci est mauvais pour le modèle multipartite. Tout le monde est d'accord pour dire que le modèle multipartite est une bonne chose. Mais tout le monde comprend différemment ce que cela veut dire dans la pratique.

Deuxièmement, par rapport aux problèmes de normalisation, vous avez dit – vous avez cité le document de la Commission européenne, qui propose une nouvelle entité multipartite technique au sein des organisations. J'ai entendu la semaine passée à Kyoto, lors d'un atelier, qu'il y a maintenant une nouvelle norme pour le métavers, avec un forum qui s'en occupe.

Et donc la question que j'ai posée, c'est comment est-ce qu'ils interagissent avec l'organisation actuelle qui s'occupe de la normalisation. Et la réponse n'était pas claire. Le risque, c'est une fragmentation du processus de normalisation. Avec la communauté technique qui est ici, nous devons tous être très attentifs à ne pas promouvoir ce type de prolifération de différents organismes s'occupant de la normalisation. La normalisation doit être renforcée et nous devons mettre en place un contexte, avec une nouvelle entité de normes, avec de nouvelles questions, parce qu'il en aura de nouvelles qui seront soulevées. Mais donc, l'objectif, c'est d'éviter de créer des silos. Merci.

VENI MARKOVSKI : Merci beaucoup, Wolfgang. Ce n'était pas une question, c'était une opinion en fait. Merci pour votre opinion. Alors je souhaite demander à tout le monde de nous dire si c'est un commentaire, de manière à ce qu'on sache si oui ou non il y a des questions. En fait, il y a des questions dans le chat en ligne. Donc on va passer la parole à ce micro et ensuite en ligne.

CHIDI DIUGWI : Merci beaucoup. Je suis Dr Chidi. Je suis du Nigéria. Et je travaille avec un régulateur. C'est la première fois que je viens ici et je suis très impressionné.

Le modèle multipartite est le sujet de ma question. J'aimerais savoir, dans le cadre de la situation d'AfriNIC, ce qu'on peut contribuer. J'ai beaucoup écouté les présentations, mais il n'y en a aucune qui est venue de l'Afrique. Merci beaucoup.

VENI MARKOVSKI : Merci. Est-ce que quelqu'un pourrait répondre ? Comment on fait ? Alors, nous suivons la situation AfriNIC de près. Il y a eu un blog qui a été publié là-dessus. La situation est en cours d'évolution, et donc nous prêtons attention comme tout le reste de la communauté technique.

Est-ce que, Becky, nous avons une question en ligne peut-être ?

BECKY MCGILLEY : Oui.

Première question de Rick Lane. Il y a des points de vue très différents par rapport à la mise en œuvre de la NIS2, par rapport à WHOIS ouvert, exact et accessible. Comment est-ce que le point de vue spécifique de l'ICANN pourra être décidé, s'il n'y a pas de consensus ?

Et il y a également des questions sur les informations factuelles par rapport au processus, aux procédures et aux obligations de l'ICANN, relatives à l'article 28.

VENI MARKOVSKI :

Merci. Jordan.

JORDAN CARTER :

Jordan Carter au micro. Bonjour à tous – .AU.

C'est une sorte de question après une sorte de commentaire. Alors, je suis impressionné de voir la séance de mercredi, dont a parlé Wolfgang. J'espère que l'ICANN pourra encourager davantage de collaboration par rapport au SMSI+20. Je suis très encouragé de voir ceci. Je crois que le temps est venu. Nous avons tous une responsabilité dans la communauté technique de faire tout notre possible. Nous en avons les ressources.

Je crois qu'il serait bon d'avoir des informations bien ficelées sur le plaidoyer. Peut-être que l'ICANN pourrait dépenser un peu d'argent dans tout ce qui est lobby affaires publiques, pour influencer l'ONU. Et ensuite, on pourrait utiliser cette communication, nous tous, de manière à être plus persuasif en rapport avec ce qui est pertinent aux Nations Unies. Vous avez peut-être l'expérience dans ce domaine. Ce

serait une contribution qu'on pourrait proposer dans le cadre du plaidoyer. Et il me semble que ce serait utile pour New York.

VENI MARKOVSKI :

Merci pour la question. Nous ne faisons pas de lobbying aux Nations Unies au nom de l'ICANN. Nous allons leur parler dans des réunions bilatérales. Nous avons des événements annexes que nous organisons où nous faisons un briefing des diplomates sur qui fait quoi dans l'Internet et comment l'Internet fonctionne. Nous invitons des intervenants du Bureau de la technologie de l'ICANN. Et nous l'avons fait au fil des années. Nous avons contacté beaucoup de gouvernements et nous avons un excellent dialogue avec eux.

Nous comprenons que ces négociations qu'a mentionnées Wolfgang sont dans le cadre des règles de procédure de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous croyons que l'objectif, c'est de leur fournir des informations factuelles. Et nous avons vu, lors des négociations SMSI+20, que généralement l'impact est bon. Parce que beaucoup de ceux qui arrivent avec certaines connaissances sur le fonctionnement de l'Internet en apprennent davantage. Et ceci nous mène à avoir de bons positionnements dans les salles de négociation.

Cependant, toutes les positions sont prises et élaborées au niveau national – dans les capitales. Et c'est justement ce qu'on disait à l'instant. En Australie, en août, on a eu d'excellentes réunions avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce et d'autres structures gouvernementales là-bas. Et l'on va continuer à le faire dans les mois prochains. On a pris contact avec de nombreux gouvernements, et l'on

s'engage dans de bonnes discussions avec eux.

Et tout le monde ne suit pas forcément ce qui se produit à l'ONU. De nouvelles négociations sont en cours ; de nouveaux diplomates seront désignés au niveau de l'ONU. Donc on suit.

Nigel. Et ensuite, on passera aux questions en ligne.

NIGEL HICKSON :

Nigel Hickson au micro. Merci beaucoup. Représentant du Royaume-Uni au GAC.

Tout d'abord, merci beaucoup de cette mise à jour. C'est extrêmement utile. Et merci à toute l'équipe d'engagement des gouvernements. Ce sont des choses qui sont difficilement compréhensibles, surtout les mises à jour au niveau européen. C'est particulièrement utile.

Ensuite, j'aimerais dire que, la semaine dernière, à la réunion du groupe de travail du Conseil de l'UIT, qui est malheureusement un groupe de travail limité aux États membres en dépit des efforts de beaucoup d'en faire un groupe de travail multipartite, qui a décidé de travailler sur l'acceptation universelle et les IDN, on a pensé que c'était constructif. Et l'on ne comprenait pas pourquoi cette proposition n'a pas prospéré. Nous voulions impliquer toute la communauté multipartite dans ce travail. Nous voulions reconnaître le travail extraordinaire qu'a fait l'ICANN également dans le domaine de l'acceptation universelle. Donc c'est une énorme déception de ne pas voir ce travail prospérer.

Troisièmement, sur la législation du Royaume-Uni. J'insiste, et merci de l'avoir évoquée. La législation en question, il ne s'agit pas d'avoir une

législation sur les noms de domaine de premier niveau, mais uniquement dans les cas où il faut qu'ils fassent l'objet de réglementation.

Et dernier commentaire, je pense qu'il serait extrêmement utile, en vue du sommet sur l'avenir, en septembre 2024, en vue de l'accord sur le Pacte numérique mondial et en vue de l'examen sur le SMSI+20, que la communauté de l'ICANN et tous ensemble nous fassions une déclaration commune comme Wolfgang l'a dit.

VENI MARKOVSKI :

Merci Nigel. On apprécie énormément que plusieurs gouvernements aient élaboré ensemble des propositions conjointes et individuelles pour parler de l'acceptation universelle des IDN. Ce que j'espère, moi, c'est qu'en janvier ou février – je ne sais pas quand est-ce qu'a lieu la prochaine réunion du groupe de travail du Conseil de l'UIT – peut-être qu'on peut formuler/reformuler ces propositions légèrement différemment ? Pour ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas, le groupe de travail sur Internet a des consultations publiques ouvertes où il publie une thématique et invite toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des gouvernements, des représentants de la société civile, des entreprises, etc., la communauté technique à faire des commentaires sur ces thématiques. Et si vous allez sur le site Web du groupe de travail du Conseil de l'UIT, il y a eu beaucoup de contributions qui ont été faites ces dernières années et des résultats très intéressants.

ELENA PLEXIDA :

Un commentaire rapide sur les réglementations du Royaume-Uni en

cours de considération, dont a parlé Nora. Et Nigel, vous en avez parlé de nouveau. Donc, comme commentaire très rapide là-dessus, nous apprécions énormément l'ouverture et la bonne prédisposition du Royaume-Uni pour parler avec nous de cette question, ainsi que la proposition et les consultations, qui ont très clairement reconnu l'utilité du modèle multipartite dans ce travail. Donc merci de nouveau de l'avoir signalé.

NORA MARI :

Très brièvement là-dessus, parce que je suis passée très vite sur cette question. Mais vous dire que, pour la réglementation à venir, cette réglementation portera uniquement sur des manquements ou lacunes graves – donc des situations où ces manquements graves seraient traités. Alors, il pourrait y avoir des mesures qui soient appliquées en cas de manquement grave.

VENI MARKOVSKI :

Becky, est-ce qu'il y a des questions en ligne ?

BECKY MCGILLEY :

Oui. Du Dr Gopal. Dans les incidents liés à la cybersécurité, l'effet d'un incident est local. Mais la réponse à l'incident doit avoir une portée mondiale. Est-ce qu'il y a des lignes orientatrices géopolitiques pour traiter de ce genre d'incident ?

ELIZABETH OLUOCH :

Je peux vous dire qu'il y a certaines lignes directrices nationales ; et

certain pays n'en ont pas. Mais il y a eu une première ligne directrice qui traite d'incidents de ce type qui ont une portée globale. Mais il y a également un mécanisme d'entraide, qui permet de partager des informations. Ça n'est pas un domaine qui nous touche beaucoup. Mais la première chose à faire, ce serait peut-être d'aller consulter ce site Web. Et je suis sûre que vous trouverez des informations utiles. Mais en tout cas, merci de votre question.

JAMIE HEDLUND :

J'aimerais ajouter qu'au sein de l'ICANN, le RSSAC – le Comité consultatif sur le serveur racine – est en train de déployer des efforts pour développer des déclarations d'incident cybernétique au niveau du système. Donc ils prennent très au sérieux cette question, et ils vous diront qu'ils reconnaissent parfaitement bien l'impact mondial de ce phénomène et vous diront aussi qu'il n'y a jamais eu d'incident cybernétique qui ait porté atteinte aux serveurs racine. Mais ils comprennent bien pourquoi, dans plusieurs pays du monde, on voudrait ou l'on a des préoccupations par rapport aux serveurs racine.

RUSSEL WORUBA :

Russell Woruba, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je voulais vous remercier tous d'excellentes présentations qui nous donnent une idée très claire par rapport à l'engagement OIG. Et au nom des îles pacifiques, aujourd'hui, à l'occasion de l'ICANN 78 – et d'ailleurs, merci des excellentes présentations sur les mises à jour, merci du soutien des gouvernements vis-à-vis de nos îles pacifiques – nous saluons l'idée de l'engagement OIG. C'est une excellente chose.

On a actuellement, au niveau bilatéral, énormément d'engagements au niveau du Pacifique. Mais il faut qu'il y ait une coordination à l'ICANN. Et l'excellent travail de Save doit être davantage soutenu. On a l'IPT, la discussion sur le cadre réglementaire du Pacifique, qui a eu lieu en août, et ça a été une excellente occasion pour l'ICANN d'être présente auprès des Ministres d'éthique. Et nous avons signé une déclaration, déclaration qui sera transmise aux chefs d'État et gouvernement du Pacifique le mois prochain dans les îles Cook. Donc c'est une occasion unique pour défendre l'esprit du modèle multipartite.

On essaie de prôner la création d'un bureau sous régional de l'UIT dans le Pacifique. Nous en avons un actuellement pour l'Asie-Pacifique, qui est basé à Bangkok. Mais le Pacifique -- la région Pacifique n'en retire pas beaucoup de bénéfices. Nous avons un bureau sous-régional en Asie ; on en aimerait un dans le Pacifique. Et c'est réellement important.

Nous avons deux pays dans le Pacifique qui ont des législations numériques. Et nous avons besoin d'un cadre d'interopérabilité régionale renforcée à ce niveau-là. Donc, au nom de ma délégation et des villes du Pacifique, nous aimerions que tout cela voie le jour prochainement.

VENI MARKOVSKI :

Merci. Vous avez parlé de Save, qui est basé en Australie, notre collègue qui couvre la région Pacifique. D'ailleurs, il est de l'équipe GSE. Et nous travaillons avec l'équipe GSE aussi. Et l'on essaie de coordonner autant que possible notre travail avec les communautés locales, qu'il s'agisse des ccTLD ou d'autres.

Je crois que nous avons encore une question, mais il ne nous reste plus que trois minutes -- quatre minutes, pour être exacte. Je vais vous demander d'être bref.

BERTRAND DE LA CHAPELLE : Bonjour. Bertrand de la Chapelle au micro, directeur exécutif du Réseau de la juridiction Internet. Quelques commentaires par rapport à ce qu'ont dit Wolfgang et d'autres.

Il y a pléthore de processus qui vont avoir lieu les deux prochaines années. Et nous sommes très heureux que cette séance nous permette d'avoir un aperçu assez général. Mais malheureusement, je ne m'attends à rien de bien intéressant qui découle de ce processus.

Il y a eu une discussion, au FGI, à Kyoto, il y a quelques semaines, et des consultations sur le processus SMSI+20 qui semblent indiquer qu'on s'achemine plus ou moins vers une résolution comme celle de SMSI+10. Donc ce ne serait pas réellement un jalon.

Et par rapport au Pacte numérique mondial, on s'aperçoit qu'il est très difficile d'apporter des contributions significatives.

Par conséquent, j'aimerais suggérer la chose suivante. Première chose : dans cette distinction entre la définition de la gouvernance de l'Internet et l'évolution et l'utilisation de l'Internet, il y a un message qui doit être réitéré une fois et encore, à savoir que l'infrastructure technique et la gouvernance de l'infrastructure technique – et le test de stress de la pandémie l'a brillamment démontré – c'est quelque chose d'inattendu, un défi énorme. Et tout s'est bien passé.

En attendant, lorsque je regarde ce qui s'est passé 20 ans après le SMSI, où plusieurs d'entre nous ont participé, y compris Wolfgang et moi-même, le test de stress pour voir si le système mondial a pu produire quelque chose de significatif pour résoudre les problèmes que la Société de l'information ont amenés -- bon je vous laisse le soin de voir si ça a produit quoi que ce soit. Et je crois que, à cet égard, le premier message de la communauté technique, c'est de faire cette distinction et d'encourager les gens à se concentrer sur ce qui n'a pas fonctionné plutôt que sur ce qui a fonctionné, pour commencer.

Deuxièmement, en termes de message délivré par la communauté, je suis tout à fait d'accord avec Wolfgang. Il serait intéressant d'avoir un message commun. Mais dans cet environnement, l'un des dangers qui se posent, c'est que si l'on contribue au Pacte numérique mondial par exemple, il y aura un message commun. Et il sera perdu parmi toutes les contributions. Outre ce message commun, il faut qu'il y ait des contributions multiples, coordonnées, qui ne cessent de répéter le même message de la communauté. Le premier message que je vous ai dit, et le deuxième qui se fonde sur l'expérience de la communauté technique et du système de gouvernance qui a été mis en place.

Une chose, c'est essayer de défendre le système qu'on a – défendre l'ICANN, c'est très bien. Mais le message ne concerne pas l'ICANN. Le message concerne la gouvernance technique de l'Internet, qui est distribuée et qui se fonde sur un cas par cas.

Toutes les propositions qui découlent de l'examen SMSI+20, du Pacte numérique mondial, etc., semblent impliquer la création de structures extrêmement centralisées, que ce soit un nouveau forum, une nouvelle

commission pour une numérisation durable...

Personnellement, je pense que l'un des messages forts qui devraient venir de la communauté technique pourrait être « Nous avons une expérience de 25 ans à l'ICANN, 50 ans de l'Internet ; la gouvernance de la Société de l'information, ça doit être une gouvernance de réseaux et non pas un espace centralisé ». Donc c'est un message unique, qui ne porte pas à controverse puisqu'il se fonde sur les succès engrangés. Merci.

VENI MARKOVSKI :

Merci. Malheureusement, je vous avais demandé d'être bref. Mais vous n'en avez fait que peu de cas.

En tout cas, avant de clore, je voulais remercier les organisateurs de cette réunion. C'est une très belle ville qui nous accueille. Je remercie tous les participants, en particulier ceux d'entre vous qui sont debout. Il y a une vingtaine de personnes qui sont encore debout. La prochaine fois, on choisira une salle plus grande. Très heureux de cette réunion. Si l'on n'a pas eu le temps de répondre à vos questions, n'hésitez pas à nous demander dans les couloirs. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]